



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 décembre 2016

**18h30**

Conseil Municipal

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**
- **DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES COMMUNAUTE COMMUNES DU SUD GRESIVAUDAN**
  - a. ELECTIONS DEUX DELEGUES
- **DELIBERATIONS**
  - DECISION MODIFICATION N°3
  - COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
  - RECOURS PC Mr FLANDRIN
  - VENTE TERRAIN ZI LES CONDAMINES
- **QUESTIONS DIVERSES**

Membres présents :

CREACH Yvan, ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUNIER Christian, MEUGNIER Angélique, MURE-RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : JEYMOND Astrid, MICLO Damien.

Pouvoir(s): JEYMOND Astrid → CREACH Yvan  
MICLO Damien → FIORDALISI Christine

## **COMPTE-RENDU N°32**

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 20 décembre 2016 sous la présidence de Mr Yvan CREACH, Maire.

**La séance débute à 18h40**

Secrétaire de séance : Christine FIORDALISI

Ordre du jour :

### **• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

➤ Le compte rendu n°31 de la séance du 23 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

### **• DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES COMMUNAUTE COMMUNES DU SUD GRESIVAUDAN**

#### **a. ELECTIONS DEUX DELEGUES**

**Élection des délégués représentant la commune de SAINT ROMANS au sein de la Communauté de communes du Sud Grésivaudan.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués représentant la commune au sein de la Communauté de Communes du Sud Grésivaudan à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne  
Il rappelle qu'actuellement six délégués représentaient la communauté de communes de la Bourne à l'Isère :

MMES et MM. CREACH Yvan, BLAMBERT Micheline, FIORDALISI Christine, ROLLAND Eric, CHETAIL Maurice, MEUNIER Christian.

Une première liste est présentée par Mr CREACH Yvan et Mme BLAMBERT Micheline

Une deuxième liste est présentée par Mr MEUNIER Christian

Répartition des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Voté au scrutin de liste à un tour à bulletin secret,  
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Votants : 19

Dont pouvoirs : 2

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 18

Le quotient est de  $18 / 2 = 9$

Ont obtenu

Liste 1 : **Yvan CREACH/Micheline BLAMBERT** : 13 voix soit **1 siège**

Liste 2 : **Christian MEUNIER** : 5 voix soit **0 siège**

La répartition de 1 siège restant :

Liste 1 : **Yvan CREACH/Micheline BLAMBERT** : **1 siège**

Liste 2 : **Christian MEUNIER** : **0 siège**

Monsieur le Maire déclare **M. Yvan CREACH et Mme Micheline BLAMBERT** représentants de la commune de **SAINT ROMANS** au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Sud Grésivaudan.

## • **DELIBERATIONS**

### • **CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DE LA MUTUALISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE SAINT-JUST DE CLAIX ET SAINT-ROMANS**

Monsieur le Maire rappelle la convention de partenariat entre les communes de Saint-Just-de Claix et Saint-Romans pour la mutualisation de la restauration scolaire pour la fourniture et la livraison des repas à compter de janvier 2017. Il présente que dans le cadre de la mise en place de cette mutualisation du matériel destiné au transport sont à prévoir. Par conséquent une convention entre les deux communes est établi pour le remboursement de la somme de 5 238.68 € à la commune de Saint-Just de claix pour cette mise en place.

➤ Vote à l'unanimité des membres présents

### • **DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le plan de financement pour la mutualisation de la restauration scolaire avec la commune de Saint-Just-de-Claix. Il précise à l'assemblée qu'il y aurait lieu de prévoir une décision modificative n°3 sachant que cette dépense sera réalisée avant le vote du budget 2017. Elle se décompose comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204181 : Autres : Biens mobiliers, mat.		2 800.00 E
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		2800.00 E
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	2 800.00 E	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 800.00 E	

➤ Vote : Pour 17 (2 pouvoirs, Contre : 0, Abstention : 0)

- **COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le plan communal de sauvegarde aurait besoin d'être remis à jour et pour cela il y aurait lieu de constituer une commission communale.

Les membres proposés sont :

CREACH Yvan, BLAMBERT Micheline, CHETAIL Maurice, FIORDALISI Christine, ROLLAND Eric, DICO Charles, LAMBERTON Michel, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, MURE-RAVAUD Jérôme, Patrick VIALLE.

➤ Vote à l'unanimité des membres présents

- **CONTENTIEUX : RECOURS A L'ENCONTRE PC 384531620007**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le recours déposé par Maître POULET-MERCIER-L'ABBE à l'encontre du PC n°0384531620007 délivré à Mr FLANDRIN René pour la construction d'un poulailler.

Il précise à l'assemblée que cette requête vise l'annulation de l'arrêté portant permis de construire n° 0384531620007 délivré le 13 septembre 2016 par l'adjoint délégué Charles DICO et demande à l'ensemble du Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice pour la Commune de Saint-Romans.

➤ Vote à l'unanimité des membres présents

## • VENTE TERRAIN ZI LES CONDAMINES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société DAT (Développement Aménagement Terrains) souhaite acquérir une partie du terrain (environ 10 000 m<sup>2</sup>) situé « les Condamines » et cadastré section ZA n°0551 d'une contenance totale de 30 720 m<sup>2</sup>.

Il précise à l'assemblée que le prix unitaire est de 25.50 € le mètre carré et que la surface totale sera définie par document d'arpentage.

Après en avoir délibéré :

- **Charge** Monsieur le Maire de faire établir un compromis de vente pour une partie du terrain situé section ZA n°0551 d'une contenance d'environ 10000 m<sup>2</sup> (surface réelle définie par document d'arpentage) à la société DAT pour un montant de 25.50 € le mètre carré.  
**Les frais de géomètre** seront à la charge de la Commune de Saint-Romans (vendeur) et **les frais notariés** à la charge de la société DAT (acquéreur).
- **Ce compromis de vente** sera examiné en commission communale des finances et proposé pour validation à l'ensemble du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

➤ Vote à l'unanimité des membres présents

## • QUESTIONS DIVERSES

### Propriété Mme DEVILLERS

Une demande d'étêtage de noyers en contrebas de la route communale sur le chemin de monteux a été déposée par Mme DEVILLERS, futur propriétaire d'un tènement immobilier. Il est précisé que ce champ de noyers « bois » appartient à la Commune et qu'aucun travail d'élagage n'a été réalisé depuis de nombreuses années. Par conséquent MM Marcel BARTHELEMY et Michel LAMBERTON, membres de la Commission des Travaux sont chargés de rencontrer sur place Mme DEVILLERS.

### Cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif de l'Isère

Il a été proposé à la Commune de Saint-Romans d'organiser cette cérémonie qui se déroulera le 24 novembre 2017 et qui rassemblera entre 550 et 600 personnes. Il est demandé à Monsieur le Maire de prendre contact avec le Conseil Départemental et la nouvelle intercommunalité pour l'organisation de cette manifestation.

## CONCOURS PHOTOS

Mme Angélique MEUGNIER, Conseillère Municipale présente à l'ensemble du Conseil Municipal les photos du Concours organisée par la commune. Elle précise qu'un jury composé de 5 membres de la commission communication, de 5 habitants de la commune, et les élèves de la classe de CM2 ont participé au vote des photos gagnantes.

## LOCAL EX BOUCHERIE

Une personne est intéressée pour la location du local ex boucherie afin de créer un local commercial de pizzas à emporter. Cette personne s'engagerait à effectuer des travaux de remise en état. Il est demandé à l'adjoint délégué de reprendre contact pour convenir des éléments de location et en définir les modalités. Un compte-rendu de cet entretien sera rapporté lors du prochain conseil municipal.

## COMICE AGRICOLE

Une réunion pour l'organisation du prochain comice agricole en août prochain devient très urgente. Une commission composée de Yvan CREACH, Marie-Françoise ARNAUD, Maurice CHETAIL, Gisèle CHOURREAU, Karine FEUGIER, Michel LAMBERTON, Christian MEUNIER, Angélique MEUGNIER, Eric, ROLLAND et Jérôme MURE-RAVAUD est chargée de rencontrer les membres du Comice Agricole afin de finaliser l'organisation de cette manifestation.

## CCAS COLIS

Le portage des colis pour les personnes âgées a été effectué sur plusieurs jours cette année. Six tournées sur la commune, une pour l'hôpital et une dans les maisons de retraite ont été réalisées avec peu de personnes disponibles. Pour l'année prochaine, il est demandé de revoir cette organisation avec plus d'implication des membres du Conseil Municipal.

## PLU

Une information sur l'avancement du PLU est demandée par un membre du Conseil Municipal. Pour ce faire, il est proposé à des personnes du Conseil Municipal en collaboration avec l'adjoint délégué de refaire le point sur des secteurs précis de la commune.

## PARKING PLACE DU LAVOIR

Une réflexion est engagée sur le parking de la place du lavoir car après renseignements il s'avère que les places sont souvent utilisées par des personnes qui effectuent un co-voiturage et mobilisent ainsi ces places sur la journée.

## LOTISSEMENT LES MAYETTES

Mme BOUVENCOURT, secrétaire du syndicat de copropriété du lotissement des Mayettes a sollicité des renseignements concernant la numérotation des places de parking, l'attribution de la place réservée handicapé ainsi qu'une reprise éventuelle de la voirie par la commune La commission des travaux est chargée d'examiner ces demandes.

## SIGNALETIQUE

Le gérant du restaurant « Le roman du Vercors » souligne que sa clientèle repère difficilement le restaurant par manque de signalétique. Il lui est impossible d'installer un panneau à proximité de son commerce par manque de place. Il est rappelé qu'une signalétique « totem » pour tous les commerces et professions libérales est installée aux entrées du village. La commission des travaux est chargée de travailler sur sa mise à jour.

**La séance se termine à 20h30**

Le Maire,

CREACH Yvan

